

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 071510

176951

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1280 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SAYEKH MUSTAPHA

Date de naissance : 03/08/1953

Adresse : JASSIRA MASSAWIA REHABILITA FED 10-54

OUFA - BASARIA FED

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr BENJELLOUN JALLOUN
Médecine Générale
Diplômé de l'Université de Montpellier
HOMEOPATHIE - ECHOGRAPHIE
AV Oued Sebou Oufa - Casablanca
05 22 90 18 96 / Fax: 05 22 90 90 82

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/09/2013

Nom et prénom du malade : Sayebh Mustapha Age : 60 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète, urémie + hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 18/09/2013

Signature de l'adhérent(e) :

Sayebh Mustapha

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
le 18.09.2023		C	150,00	Dr BENJELLOUN JAOUAD Médecine Générale de l'Université de Montpellier MATHIEU ECHOGRAPHIE boulevard du Général de Gaulle - Casablanca 0522 90 90 2

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PA Dr. Benjani Jaafar 02, Bd Oued Sebaa - Oulad CASABLANCA Tél: 0527 90 18 90	31/09/2023	362,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BENJELLOUN JAOUAD

Ancien Médecin - Chef de Centres de Santé

Diplômé en Homeopathie de L'Institut Boiron de Lyon
Lauréat de L'Université de Montpellier en ECHOGRAPHIE

- MEDECINE GENERALE -

C.E.S d'Expertise Médicale et de Réparation des Dommages Corporels
Membre fondateur du Collège National des Médecins Gestionnaires
Médecin-conseil de Compagnies d'Assurance

الدكتور بنجلون جواد

طبيب رئيسي للمركز الصحي سابقا

دبلوم الطب التجانسي والاكرغرافي بفرنسا

شهادة في الخبرة الطبية وتحقيق الأضرار الجسدية

- الطب العام -

عضو مؤسس للجمعية الوطنية للأطباء المسيرين

طبيب مستشار لشركات التأمين

304, Avenue Oued Sebou, Hay Oulfa. 1er étage - Casablanca.

Tél : (0522) 90.18.96 - Fax : (0522) 90.90.84

E-mail : benjelloun_jaouad@hotmail.com

ارع وادي سبو، رقم 304، حي الألفة - الدار البيضاء

الهاتف : (0522) 90.90.84 - فاكس : (0522) 90.18.96

E-mail : benjelloun_jaouad@hotmail.com

Casablanca , le

7 8 SEPT 2023

Dr. Sayesh Aslapha

168,20

1. Augmentin 1g ;

PPU: 168,20 DH
LOT: 651615
PER: 04/25



45,50

2. Satoflam 50 mg ;

LOT: M22175
EXP: NOV 2025
PPV: 45,50 DH

52,90

3. Spasmog : 52,90

96,00

Dr. BENJELLOUN JAOUAD

Médecine Générale
Université de Montpellier

Diplôme de l'Université de Montpellier
HOMEOPATHIE - ECHOGRAPHIE

304, AV Oued Sebou Oulfa - Casablanca
Tél: 05 22 90 90 84 / Fax: 05 22 90 90 84

N° CE : DA20191406324DMP/20UCA/MAv3

P.P.C : 96 DH

Lot:

Exp:

T = 368/160